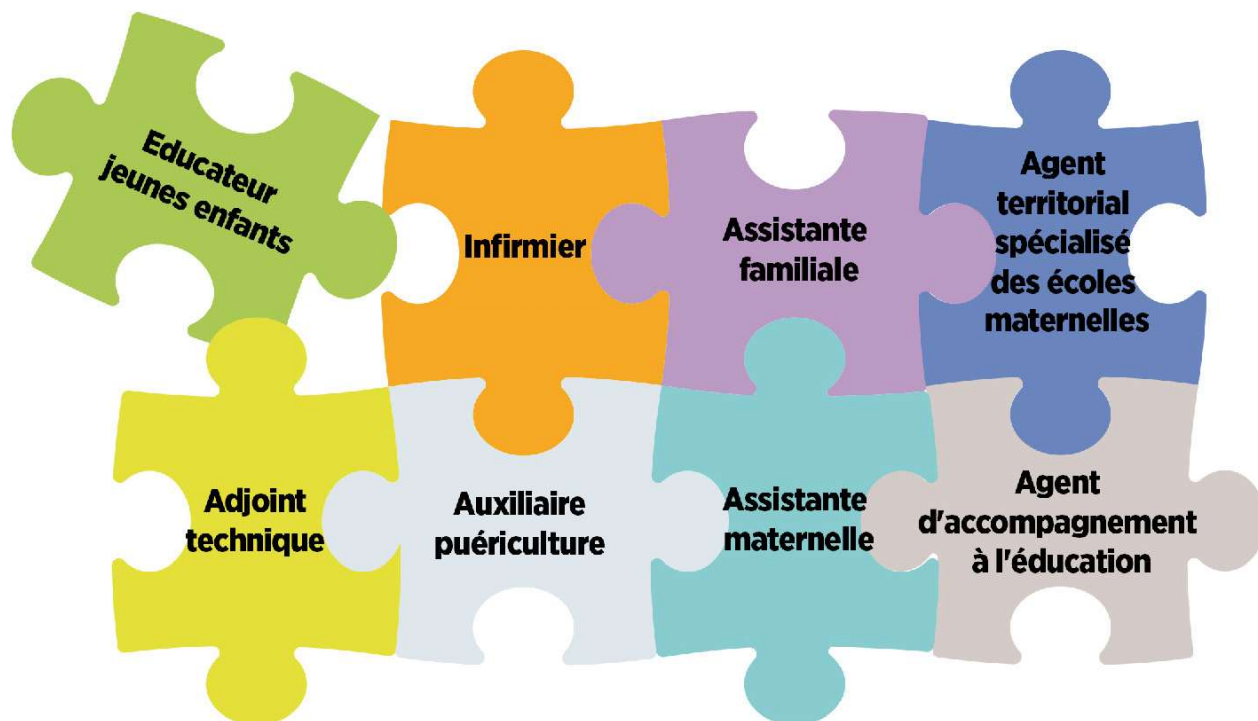


PETITE-ENFANCE : GRANDE URGENCE



Les métiers de la petite-enfance considérés comme primordiaux pour le développement des 0-6 ans souffrent du manque d'attractivité et de reconnaissance.

Pourtant, ces agent-e-s sont essentiel-le-s et la CFDT est engagée à leurs côtés.



Dans la fonction publique territoriale, les agents exerçant leurs missions autour du public petite-enfance (0-6 ans) souhaitent redonner du sens à leur métier. Tous-tes ces professionnel·les sont complémentaires et contribuent au développement éducatif de l'enfant. Ces agent·e-s sont une richesse. C'est pourquoi la CFDT revendique :



La création d'un véritable parcours professionnel

- Revaloriser les grilles indiciaires ;
- Faciliter le passage en catégorie B pour les ATSEM pour permettre un déroulement de carrière ;
- Créer une NBI spécifique aux métiers de la petite-enfance pour l'ensemble des agents exerçant des missions auprès de ce public ;
- Faciliter l'avancement de grade pour les EJE ;
- Mettre en place des formations sur l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- Développer les formations professionnelles pour les managers des structures ;
- Faciliter les départs en formation pour les professionnel·les en systématisant les remplacements.



L'encadrement du temps de travail

- Modifier les taux d'encadrement (1 professionnel pour 5 enfants en accueil collectif et 1 professionnel pour 10 enfants sur tous les temps périscolaires) afin de permettre un meilleur service public ;
- Supprimer les contrats précaires, en interdisant les contrats à moins de 28h ;
- Créer un cadre réglementaire pour le calcul de l'annualisation (calcul en année civile).



La reconnaissance de l'usure professionnelle

- Prendre en compte les pénibilités (bruit, port de charge, matériel adapté aux enfants et non aux professionnelles, TMS, etc.) dans le calcul des droits à la retraite ;
- Réintégrer ces métiers dans la catégorie active ce qui permettrait la reconnaissance de la pénibilité des métiers ;
- Permettre une reconversion professionnelle choisie en instaurant des entretiens de milieu de carrière.



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.